



Tous les conseillers étaient présents.

Convention pour le transfert de propriété des parcelles des stations d'épuration à Loire Forez Agglomération

Le Conseil Municipal prend acte et délibère sur le transfert à Loire Forez Agglomération de l'actif et du passif du budget assainissement, et des propriétés sur lesquelles sont implantées les stations de traitement des eaux usées.

Révision du règlement de la salle des fêtes

Le paiement des locations de la salle des fêtes seront effectués directement auprès du Trésor Public. Le règlement d'utilisation de la salle des fêtes est révisé en ce sens.

Adhésion à PayFip

Afin de satisfaire à l'obligation d'une offre de paiement par Internet, la commune signe une convention « PayFip » avec la Direction Générale des Finances Publiques.

Acquisition de matériel

Achat d'une débroussailleuse pour un montant de 795 € auprès de l'établissement Sivard de Saint Bonnet le Château.

Accord est donné aux Etablissements Genevrier pour travaux sur la lame de déneigement (réduction de la largeur de la lame de 20 cm) pour un montant de 900 €.

Programmes de réfection des chemins ruraux

Le département apporte une aide de 50 % pour le programme de réfection des chemins ruraux. La remise en état de la totalité des chemins prévus sera réalisée.

Information sur le ramassage des ordures ménagères, la délivrance des bacs jaunes et la taxe d'enlèvement.

Loire Forez Agglomération procède actuellement à la distribution des containers individuels pour le tri. **Les critères retenus pour l'attribution de containers individuels ou le dépôt au container collectif ont été définis par Loire Forez Agglomération** en fonction de la possibilité d'accéder aux habitations et de l'interdiction de faire des marches arrière pour le camion de ramassage.

Pour toute question relative au nouveau système de ramassage il convient de s'adresser directement à Loire Forez Agglomération numéro vert : 0800 881 024

La redevance est supprimée et remplacée par la taxe ; elle est calculée en appliquant le taux de 8,9 % de la valeur locative des bâtiments inscrite sur le document d'appel de la taxe foncière du bâti quelle que soit l'occupation des lieux (résidence principale, résidence secondaire, ou vacante).

Avis sur le plan local de l'habitat PLH intercommunal

Le PLH établi par Loire Forez Agglomération prévoyait une réduction des possibilités de construction sur la commune pour une durée de 6 ans. Ce document conditionnant PLU, le conseil municipal a donné un avis défavorable lors de la séance du 15 février 2019.

Le Conseil Municipal réexamine le dossier et maintient un avis défavorable.

Avancement des travaux en cours

Jardin de la place de la Foire, les travaux seront réalisés par l'entreprise Gallet. Ils sont subventionnés par l'Etat, la Région et le Département.

Rénovation de l'appartement Route de Valprivas.

Montant prévu des travaux 28 183,04 € subventionnés par Loire Forez, le Siel et le Département au titre des économies d'énergie.

Fauchage des bords de route

Le fauchage de printemps est assuré par le service technique communal, celui de l'automne sera réalisé par l'entreprise Porte de La Tourette.